



GRAND PARIS PIERRE
Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe
Capital social : 12 360 393 €
38, avenue de l'Opéra - 75002 Paris
RCS PARIS 790 312 730
Visa AMF SCPI n°14-06 du 17 avril 2014
Société en liquidation

Références Gestion
AG : 286

POUVOIR
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2026

CHOIX N°2

titulaire de :

Je soussigné(e) donne pouvoir de représentation en tant qu'associé(e) de la SCPI Grand Paris Pierre pour l'Assemblée Générale Ordinaire de ladite société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour, en conséquence, assister à la réunion de cette assemblée, signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes discussions, émettre tous votes, signer toutes pièces et procès-verbaux et généralement faire le nécessaire :

☐ à également propriétaire de parts dans la société.

OU

☐ au président du conseil de surveillance, à défaut à tout membre du conseil de surveillance présent à l'assemblée générale, qui exprimeront un vote conforme aux préconisations dudit conseil.

Fait le (date).....à (lieu).....

Fait le (date).....à (lieu).....

Signature du mandant (*):

Signature du mandataire (**):

(*) Précédée de "Bon pour Pouvoir"

(**) Précédée de "Bon pour Acceptation de Pouvoir"

Conformément à l'article L214-104 du Comofi, pour toute procuration d'un associé sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un avis favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par la Société de Gestion et un vote défavorable à l'adoption de tous autres projets de résolution. Pour les pouvoirs donnés à personne désignée, le mandataire est libre de son vote pour chaque résolution, présentée par la société de gestion ou non agréée par elle. Le vote pour la désignation des membres du conseil de surveillance doit être exercé par l'associé lui-même, les mandataires ne peuvent exercer leur pouvoir pour ces résolutions.